Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette commune a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 4 juin 2024

PRESENTS :
M.M.CAPRASSE, Bourgmestre-Président;
J.DEVILLE, M.KNODEN, P.CARA, J.GUILLAUME, Echevins;
C.FETTEN, C. PHILIPPART, M.PHILIPPE, A.LAMBORELLE, A-S.GADISSEUX, N.GERADIN, V.PENOY, C.CRINS, F. MATHURIN, P. DUBUISSON, F. MARVILLE, M.BUYTAERT, Conseillers communaux
J-Y BROUET, Directeur général

Objet : **Fonctionnement institutionnel**
Rapport de rémunération - Exercice 2023

Le Conseil Communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment ses articles L1122-30 et L6421-1 ;

Vu le décret du 29 mars 2018 visant à renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supralocales et de leurs filiales ;

Vu la circulaire ministérielle du 18/04/2018 relative à la mise en application des décrets du 29/03/2018 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, ainsi que la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale ;

Considérant que l'alinéa 4 de cet article L6421-1 §2er, précise que ce rapport est établi conformément au modèle fixé par le Gouvernement wallon ;

Considérant que le rapport de rémunération écrit, joint en annexe, reprend un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations (montants annuels bruts), ainsi que des avantages en nature, perçus par les mandataires dans le courant de l'exercice 2023 ;

Sur proposition du Collège Communal et après en avoir délibéré,
Par voix oui, voix non, abstention
Décide

Article 1 : D'adopter le rapport de rémunération de la Commune de Houffalize, comme repris en annexe, pour l'exercice 2023.

Article 2 : De transmettre la présente délibération au Gouvernement wallon pour le 30/06/2024 au plus tard, via l'application https://registre-institutionnel.wallonie.be, accompagnée des documents composant ledit rapport de rémunération.

FAIT EN SEANCE PUBLIQUE, DATE QUE DESSUS :
PAR LE CONSEIL,

Le Directeur Général,
(s)JY BROUET

Le Président,
(s) M. CAPRASSE

POUR EXPEDITION CONFORME,

Le Directeur Général,
JY BROUET

Le Bourgmestre,
M. CAPRASSE

Projet de délibération

Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	0206.700.862
Type d'institution	Commune
Nom de l'institution	Ville de Houffalize
Période de reporting	2023

	Nombre de réunions
Conseil Communal	11
Collège Communal	58
Commission ou comité spécial #1[4]	Néant
Commission ou comité spécial #2	Néant
Autre : **Commission budgétaire**	4
Autre : **CCATM**	11

[4] Indiquer néant s'il n'existe pas de commission

Membres du Conseil

Fonction[5]	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute[7]	Détail de la rémunération et des avantages[8] ---------- Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions			
					Conseil communal	Collège Communal	Commission Budgétaire 4 séances	CCATM 11 séances
Bourgmestre / Président(e) du Conseil / Président du Collège	Marc CAPRASSE	66 456,74€	Traitement du Bourgmestre	Voir détail des mandats repris en annexe. La Commune ne dispose pas du détail des rémunérations dans les organismes en question	82%	86,21%		
Echevin	Josette DEVILLE	42 390,20€	Traitement d'échevin		91%	89,66%		
Echevin + Unique représentant à la Commission budgétaire	Marc KNODEN	37 303,88€	Traitement d'échevin		91%	93,10%	100%	
Echevin	Philippe CARA	40 092,63€	Traitement d'échevin		100%	89,66%		
Echevin	José GUILLAUME	35 952,55€	Traitement d'échevin		100%	94,83%		
Président du CPAS	Catherine FETTEN	1 291,22€ (jetons)	Traitement payé par le CPAS + jetons de présence		100%	86,24%		

[5] Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.

[7] La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus, pour l'ensemble des réunions des différents organes de gestion. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

[8] Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1er).

Conseiller communal	Claude PHILIPPART	585,85€	Jetons de présence	Voir détail des mandats repris en annexe. La Commune ne dispose pas du détail des rémunérations dans les organismes en question	45%		
Conseiller communal	Mathieu PHILIPPE	1 174,05€	Jetons de présence		91%		
Conseiller communal Unique représentant en tant que Conseiller à la CCATM	Albert LAMBORELLE	1 174,05€ + 75€	Jetons de présence – Conseil communal + Jetons présence CCATM		91%		54,55%
Conseiller communal	Anne-Sophie GADISSEUX	939,71€	Jetons de présence		73%		
Conseiller communal	Nicole GERADIN	1 291,22€	Jetons de présence		100%		
Conseiller communal	Valérie PENOY	1 054,53€	Jetons de présence		82%		
Conseiller communal	Catherine CRINS	1 291,22€	Jetons de présence		100%		
Conseiller communal	Frédéric MATHURIN	1 291,22€	Jetons de présence		100%		
Conseiller communal	Pascale DUBUISSON	820,19€	Jetons de présence		64%		
Conseiller communal	Francis MARVILLE	937,36€	Jetons de présence		73%		
Conseiller communal	Marc BUYTAERT	351,51€	Jetons de présence		27%		

*NB : **Annexer obligatoirement un relevé nominatif des membres de chaque organe de gestion et le taux de présence de chacun d'eux, par organe, sur la période de reporting***

Conseillers	24/01/2023	02/03/2023	18/04/2023	25/05/2023	29/06/2023	04/07/2023	24/08/2023	26/09/2023	24/10/2023	22/11/2023	20/12/2023	Total 11 séances	%
M Caprasse	✓	A	✓	✓	A	✓	✓	✓	✓	✓	✓	9	82
J Deville	✓	✓	A	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	10	91
M Knoden	✓	A	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	10	91
P Cara	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	11	100
J Guillaume	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	11	100
C Fetten	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	11	100
C Philippart	A	A	✓	✓	A	✓	A	✓	A	✓	A	5	45
M Philippe	✓	✓	✓	✓	A	✓	✓	✓	✓	✓	✓	10	91
A Lamborelle	✓	✓	✓	A	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	10	91
AS Gadisseux	A	✓	A	✓	A	✓	✓	✓	✓	✓	✓	8	73
N Geradin	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	11	100
V Penoy	✓	✓	✓	✓	A	✓	✓	✓	✓	✓	A	9	82
C Crins	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	11	100
F Mathurin	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	11	100
P Dubuisson	✓	✓	✓	✓	✓	✓	A	✓	A	✓	A	7	64
F Marville	✓	✓	✓	A	✓	✓	✓	✓	✓	A	A	8	73
M Buytaert	✓	✓	A	✓	A	A	A	A	A	A	A	3	27

✓
Participation + € (paiement d'un jeton)

A
Absent(e) excusé(e)

COLLEGE COMMUNAL – PERIODE DE REPORTING 2023 – 58 séances

Collège Communal - Période de Reporting : 01/01/2023 au 31/12/2023						
Dates Séances - 2023	Bourgmestre Caprasse	Echevin Deville	Echevin Knoden	Echevin Cara	Echevin Guillaume	Prés. CPAS Fetten
02/01	✓	✓	✓	✓	✓	✓
09/01	✓	✓	✓	A	✓	✓
16/01	A	✓	✓	✓	A	✓
23/01	✓	✓	✓	✓	✓	✓
02/02	✓	✓	A	✓	✓	✓
06/02	✓	✓	✓	✓	✓	✓
13/02	✓	✓	✓	✓	✓	A
20/02	✓	✓	✓	✓	✓	✓
27/02	A	✓	✓	✓	✓	✓
06/03	A	✓	✓	✓	✓	✓
13/03	A	✓	✓	✓	✓	✓
20/03	A	✓	✓	✓	✓	✓
27/03	✓	✓	✓	✓	✓	✓
03/04	✓	✓	✓	✓	✓	✓
11/04	✓	A	✓	✓	✓	✓
17/04	✓	A	✓	✓	✓	✓
24/04	✓	✓	✓	✓	✓	✓
02/05	✓	✓	✓	✓	✓	✓
08/05	✓	✓	✓	A	✓	✓
15/05	✓	✓	✓	✓	✓	A
22/05	✓	✓	✓	✓	A	✓
30/05	✓	✓	✓	✓	✓	✓
05/06	✓	✓	A	✓	✓	✓
12/06	✓	✓	✓	✓	✓	✓
19/06	✓	✓	✓	✓	✓	✓
26/06	✓	✓	✓	✓	✓	✓
03/07	✓	✓	✓	✓	✓	A
10/07	✓	✓	✓	✓	✓	✓
17/07	✓	✓	✓	✓	✓	✓
24/07	A	✓	✓	✓	✓	✓
31/07	A	✓	✓	✓	✓	✓
07/08	A	✓	✓	✓	✓	✓
14/08	✓	✓	✓	✓	✓	✓
21/08	✓	A	✓	✓	✓	✓
28/08	✓	✓	✓	✓	✓	✓
04/09	✓	✓	✓	✓	✓	A
05/09	✓	✓	✓	A	✓	A
11/09	✓	✓	✓	✓	✓	A
18/09	✓	✓	✓	✓	✓	✓
25/09	✓	✓	✓	✓	✓	✓
28/09	✓	A	A	✓	✓	✓

Dates Séances - 2023	Bourgmestre Caprasse	Echevin Deville	Echevin Knoden	Echevin Cara	Echevin Guillaume	Prés. CPAS Fetten
02/10	✓	✓	A	✓	✓	✓
09/10	✓	✓	✓	✓	✓	✓
11/10	✓	A	✓	✓	✓	✓
16/10	✓	✓	✓	✓	✓	✓
23/10	✓	✓	✓	A	✓	A
24/10	✓	✓	✓	✓	✓	✓
30/10	✓	✓	✓	A	✓	✓
06/11	✓	✓	✓	✓	✓	✓
13/11	✓	✓	✓	✓	✓	✓
20/11	✓	✓	✓	✓	✓	✓
23/11	✓	A	✓	A	✓	✓
27/11	✓	✓	✓	✓	✓	✓
04/12	✓	✓	✓	✓	A	✓
11/12	✓	✓	✓	✓	✓	✓
18/12	✓	✓	✓	✓	✓	✓
20/12	✓	✓	✓	✓	✓	✓
27/12	✓	✓	✓	✓	✓	A
58 séances	**50✓ 8A**	**52✓6A**	**54✓ 4A**	**52✓ 6A**	**55✓ 3A**	**50✓ 8A**
% présence	**86,21%**	**89,66%**	**93,10%**	**89,66%**	**94,83%**	**86,21%**

✓=Présent
A=Absent excusé